Abonnez-vous à DeepL Pro pour traduire des fichiers plus volumineux.
Visitez www.DeepL.com/pro pour en savoir plus.

Interreg
Cofinanziato dall'Unione Europea
Italia - Svizzera | Italie - Suisse | Italien - Schweiz

INTERREG VI - UN

PROGRAMME ITALIE-SUISSE

CCI 2021TC16RFCB033

3. Vade-mecum pour le calcul des indicateurs du programme

Avant-propos

Le Programme de coopération Interreg VI-A Italie-Suisse 2021-27 a défini dans le Document méthodologique pour le cadre d'efficacité de la mise en œuvre (annexé et faisant partie intégrante du Programme) le cadre logique et les indicateurs de réalisation et de résultat retenus pour mesurer les résultats tangibles et les effets sur la population des projets financés.

Les **indicateurs de résultats** permettent de "mesurer les résultats tangibles propres à l'intervention".

Les indicateurs de résultats sont définis à l'article 2 du règlement portant dispositions communes comme des indicateurs visant à "mesurer les effets des interventions financées, notamment en ce qui concerne les destinataires directs, la population cible ou les utilisateurs de l'infrastructure".

Chaque projet doit obligatoirement sélectionner, au stade de la candidature, via le système d'information JEMS, un ou plusieurs indicateurs de réalisation liés à un indicateur de résultat et quantifier la cible qu'il entend atteindre pour chacun des indicateurs sélectionnés dans le cadre du projet (pendant le projet, à la fin du projet ou dans un délai d'un an à compter de cette fin). Les indicateurs sont différenciés en fonction de l'objectif spécifique (S.O.)

Les aspects suivants doivent être pris en compte et équilibrés lors de la quantification de l'objectif final au stade de la demande :

- la contribution du projet à la réalisation des objectifs du programme pour les indicateurs de résultat et de production est évaluée au stade de la sélection (critère C.3 de la méthodologie et des critères de sélection des opérations pour les projets ordinaires, les projets à petite échelle et le Fonds pour les petits projets) ;
- Des contrôles sur la définition correcte des objectifs des indicateurs seront effectués tout au long du processus de financement, à partir de la phase de candidature ; par conséquent, une quantification incorrecte des objectifs attendus peut faire l'objet de demandes d'ajouts et de corrections au stade du financement ;
- la réalisation de l'objectif final fera l'objet d'une vérification par l'autorité de gestion lors du suivi de l'avancement des projets ;
- la réalisation de l'objectif du projet doit être étayée par des sources fiables et vérifiables et démontrée par des documents justificatifs appropriés (par exemple, carnets de bord, feuilles de signature, produits livrables, etc.) ; le chef de file du projet est chargé de rendre compte des données pertinentes collectées par les partenaires du projet et, en ce qui concerne les indicateurs de résultats pour lesquels les objectifs doivent être évalués également après la fin du projet, le chef de file doit veiller à ce que l'évaluation de leur réalisation soit précise et opportune ;
- pour certains indicateurs, il convient d'éviter le double comptage dès la quantification initiale de l'objectif au stade de la candidature (comme spécifié ci-dessous, le cas échéant) ;
- Les réalisations ne sont pas identifiées exclusivement dans les produits des activités individuelles du projet (comme cela est explicité dans la candidature : Work Package/activité/produit), mais ont une définition plus large incluant un ou plusieurs produits, biens, services et réalisations, également infrastructurels, qui dérivent de la mise en œuvre d'un ensemble d'activités organisées dans un ou plusieurs Work Packages ou de l'ensemble des activités du projet. Par exemple, dans le cas de la mise en œuvre de stations de recharge électrique, ce ne sont pas les points de recharge individuels (par exemple, n° 10) qui doivent être comptabilisés, mais plutôt la solution mise en œuvre (n° 1).

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé de quantifier précisément l'objectif et de fonder les estimations détaillées sur des bases de données solides, des sources de vérification fiables et accessibles ou des exemples de projets déjà mis en œuvre dans les mêmes domaines, thèmes et secteurs d'intervention.

En outre, lors de la quantification de l'objectif, il est recommandé de prendre également en compte les ressources et le temps nécessaires à la déclaration ultérieure de l'objectif, afin qu'elle puisse être basée sur des méthodes de collecte et des sources de vérification économiquement viables, accessibles et fiables.

Des conseils spécifiques sont fournis ci-dessous sur la définition de chaque indicateur et sur la manière de calculer l'objectif pour les indicateurs sélectionnés au stade de la candidature.

Des conseils sur le calendrier, les procédures d'établissement de rapports par le biais du système d'information JEMS et sur la manière d'éviter le double comptage lors de l'établissement des rapports et du suivi, ainsi que sur les méthodes permettant de prouver la réalisation des objectifs, seront fournis dans d'autres documents du manuel du programme.

SO 1.1 Développement et renforcement des capacités de recherche et d'innovation et introduction de technologies avancées

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Méthode de calcul de l'objectif à atteindre au cours ou à la fin de la formation du projet*
Les entreprises[1] soutenues par des subventions	RCO 02	Nombre d'entreprises bénéficiant du projet	Comptabiliser les entreprises et les opérateurs économiques inclus dans le partenariat qui reçoivent un soutien financier lié à la réalisation du projet. En règle générale, elle n'est pas soumise à une variation de progression : la valeur définie est celle de l'investissement. le rester initialement pour toute la durée du projet, à l'exception de le retrait d'un partenaire.
Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	RCO 04	Nombre d'entreprises ciblées par les actions du projet	Compter les entreprises et les opérateurs économiques (non inclus dans le partenariat) recevant indirectement un soutien de nature non financière de la part du programme (par exemple, assistance, conseil, incubation d'entreprises, etc. fournis par un ou plusieurs partenaires du projet).
Entreprises soutenues	RCO 01	Nombre d'entreprises impliquées dans le projet	Somme des valeurs de RCO 2 et RCO 4.
Organisations coopérant au-delà des frontières	RCO 87	Nombre d'organisations participant au projet	Comptabiliser le nombre d'entités italiennes et suisses incluses dans le partenariat. La forme juridique de l'organisme bénéficiaire n'est pas pertinente, seul le statut de partenaire l'est. L'indicateur n'est pas soumis à une variation de progression : la valeur définie initialement le restera pendant toute la durée du projet, sauf en cas de retrait d'un partenaire.
Des solutions élaborées en commun	RCO 116	Nombre de solutions développées par le partenariat du projet	Comptabiliser les solutions/produits finaux du projet. Les solutions/produits finaux peuvent être tangibles ou intangibles (y compris les services).

[1] L'entreprise est définie dans le droit européen (article 107, paragraphe 1, du TFUE) comme "les *entités exerçant une activité économique, indépendamment de leur statut juridique et de leur mode de financement*".

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Méthode de calcul de l'objectif à atteindre au cours ou à la fin de la formation du projet*
Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations de produits ou de procédés	RCR 03	Nombre de PME introduisant des innovations de produits ou de procédés	Nombre de petites (y compris micro) et moyennes entreprises financées par le programme qui ont introduit une innovation au niveau du produit/processus de production/service.
Organisations coopérant au-delà des frontières après l'achèvement du projet	RCR 84	Nombre d'organisations qui maintiennent la coopération	Dénombrement des organisations incluses dans le partenariat qui continuent à coopérer/collaborer au-delà des frontières après la fin du projet.
Solutions adoptées ou améliorées par les organisations	RCR 104	Nombre de solutions développées et adoptées ou améliorées	Comptabiliser les solutions développées par chaque projet et adoptées ou améliorées par les organisations incluses dans le partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement.

OS 2.4 Adaptation au changement climatique, prévention des risques de catastrophes et renforcement de la résilience

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Comment calculer l'objectif à atteindre pendant ou à la fin du projet ?*
Investissement dans des systèmes nouveaux ou améliorés de surveillance, d'alerte et de réaction aux catastrophes naturelles	RCO 24	Montant investi dans la mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'alerte environnementale	Total, en euros, du budget des projets italien et suisse consacré à l'installation d'infrastructures de surveillance environnementale et au développement de systèmes d'alerte.
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCO 83	Nombre d'accords/protocoles/plans stratégiques	Comptabiliser les accords/protocoles/plans stratégiques utiles pour définir des actions intégrées de protection, de gestion et de valorisation de manière partagée, selon des procédures et des solutions durables dans le temps. Les accords entre partenaires d'un projet ne peuvent pas être comptabilisés.
Participation à des programmes de formation communs	RCO 85	Nombre de participants à des actions de formation conjointes	Recensement des participants aux actions de formation menées conjointement par le partenariat. Chaque participant ne peut être pris en considération qu'une seule fois, à quel que soit le nombre d'actions de formation auxquelles il participe.
Organisations coopérant au-delà des frontières	RCO 87	Nombre d'organisations participant au projet	Comptabiliser le nombre d'entités italiennes et suisses incluses dans le partenariat. La forme juridique de l'organisme bénéficiaire n'est pas pertinente, seul le statut de partenaire l'est. L'indicateur n'est pas soumis à une variation de progression : la valeur définie initialement le restera pendant toute la durée du projet, sauf en cas de retrait d'un partenaire.
Des solutions élaborées en commun	RCO 116	Nombre de solutions développées par le partenariat du projet	Comptabiliser les solutions/produits finaux du projet. Les solutions/produits finaux peuvent être tangibles ou intangibles (y compris les services).

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Méthode de calcul de l'objectif à atteindre pendant ou à la fin de la formation du projet*
Achèvement des programmes de formation conjoints	RCR 81	Nombre de participants aux programmes de formation	Nombre de participants aux programmes de formation développés/mises en œuvre conjointement par le partenariat et qui ont achevé le programme de formation. Chaque participant ne peut être compté qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'initiatives de formation auxquelles il participe.
Organisations coopérant au-delà des frontières après l'achèvement du projet	RCR 84	Nombre d'organisations qui maintiennent leur coopération	Nombre d'organisations incluses dans le partenariat qui continuent à coopérer/collaborer a niveau transfrontalier même après la fin du projet.
Solutions adoptées ou améliorées par les organisations	RCR 104	Nombre de solutions développées et adoptées ou améliorées	Comptabiliser les solutions développées par chaque projet et adoptées ou améliorées par les organisations incluses dans le partenariat pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit sa conclusion.

SO 2.7 Réduction de la pollution, protection de la nature et de la biodiversité

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Comment calculer l'objectif à atteindre pendant ou à la fin du projet ?*
Participation à des programmes de formation communs	RCO 85	Nombre de participants à des actions de formation conjointes	Recensement des participants aux actions de formation menées conjointement par le partenariat. Chaque participant ne peut être pris en compte qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'initiatives de formation auxquelles il participe.
Organisations coopérant au-delà des frontières	RCO 87	Nombre d'organisations participant au projet	Comptabiliser le nombre d'entités italiennes et suisses incluses dans le partenariat. La forme juridique de l'organisme bénéficiaire n'est pas pertinente, seule compte la qualité de partenaire. L'indicateur n'est pas soumis à une variation de progression : la valeur définie initialement le restera pendant toute la durée du projet, sauf en cas de retrait d'un partenaire.
Manifestations publiques transfrontalières organisées conjointement	RCO 115	Nombre d'événements réalisés conjointement par le partenariat du projet	Compte de événements d'information/séminaires/ateliers/conférences de presse organisés par le partenariat du projet.
Des solutions élaborées en commun	RCO 116	Nombre de solutions développées par le partenariat du projet	Comptabiliser les solutions/produits finaux du projet. Les solutions/produits finaux peuvent être tangibles ou intangibles (y compris les services).

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Méthode de calcul de l'objectif à atteindre au cours ou à la fin de la formation du projet*
Achèvement des programmes de formation conjoints	RCR 81	Nombre de participants aux programmes de formation	Nombre de participants aux programmes de formation développés/mises en œuvre conjointement par le partenariat et qui ont achevé le programme de formation. Chaque participant ne peut être compté qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'initiatives de formation auxquelles il participe.

Organisations coopérant au-delà des frontières après l'achèvement du projet	RCR 84	Nombre d'organisations qui maintiennent la coopération	Nombre d'organisations incluses dans le partenariat qui continuent à coopérer/collaborer a niveau transfrontalier même après la fin du projet.
Solutions adoptées ou améliorées par les organisations	RCR 104	Nombre de solutions développées et adoptées ou améliorées	Comptabiliser les solutions développées par chaque projet et adoptées ou améliorées par les organisations incluses dans le partenariat pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit sa conclusion.

SO 3.2 Intégration des réseaux de transport e renforcement de la mobilité intermodale et durable

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	Code	Description	Comment calculer l'objectif à atteindre pendant ou à la fin du projet ?
Soutien à l'infrastructure cycliste	RCO 58	Nombre de kilomètres de pistes cyclables construites	Somme du nombre de kilomètres de pistes cyclables créées en Italie et en Suisse grâce au projet.
Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCO 83	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés dans le cadre du projet	Comptabiliser les accords/protocoles/plans stratégiques utiles pour définir de manière partagée des actions intégrées de mise en œuvre, de gestion et de valorisation, selon des procédures et des solutions durables dans le temps. Les accords entre les partenaires du projet ne peuvent pas être pris en compte.
Des solutions élaborées en commun	RCO 116	Nombre de solutions développées par le partenariat du projet	Comptabiliser les solutions/produits finaux du projet. Les solutions/produits finaux peuvent être tangibles ou intangibles (y compris les services).

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	Code	Description	Méthode de calcul de l'objectif à atteindre pendant ou à la fin du stage du projet
Stratégies et plans d'action communs adoptés par les organisations	RCR 79	Nombre de stratégies et de plans d'action élaborés dans le cadre du projet et adoptés	Nombre d'accords/protocoles/plans stratégiques élaborés grâce au soutien reçu et adoptés pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement.
Solutions adoptées ou améliorées par les organisations	RCR 104	Nombre de solutions développées et adoptées ou améliorées	Comptabiliser les solutions développées par chaque projet et adoptées ou améliorées par les organisations incluses dans le partenariat pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit sa conclusion.
Nombre moyen d'utilisateurs de l'infrastructure cycliste	PSR01	Nombre d'utilisateurs par an utilisateurs de l'infrastructure construite	Compter le nombre moyen d'utilisateurs par an des infrastructures créées grâce au soutien reçu pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit l'achèvement du projet.

OS 4.5 Égalité d'accès aux soins et de transition institutionnel à familial et territorial

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	Code	Description	Comment calculer l'objectif à atteindre pendant ou à la fin du projet ?
Actions pilotes élaborées et mises en œuvre conjointement dans le cadre de projets	RCO 84	Nombre d'actions pilotes développées.	En comptant les actions pilotes italiennes et suisses développées conjointement par le partenariat.
Organisations coopérant au-delà des frontières	RCO 87	Nombre d'organisations participant au projet	Comptabiliser le nombre d'entités italiennes et suisses incluses dans le partenariat. La forme juridique de l'organisme bénéficiaire n'est pas pertinente, seule compte la qualité de partenaire. L'indicateur n'est pas soumis à une variation de progression : la valeur définie initialement le restera pendant toute la durée du projet, sauf en cas de retrait d'un partenaire.
Des solutions élaborées en commun	RCO 116	Nombre de solutions développées par le partenariat du projet	Comptabiliser les solutions/produits finaux du projet. Les solutions/produits finaux peuvent être tangibles ou intangibles (y compris les services).

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	Code	Description	Méthode de calcul de l'objectif à atteindre pendant ou à la fin du cours du projet
Organisations coopérant au-delà des frontières après l'achèvement du projet	RCR 84	Nombre d'organisations qui maintiennent leur coopération	Nombre d'organisations incluses dans le partenariat qui continuent à coopérer/collaborer a niveau transfrontalier même après la fin du projet.
Solutions adoptées ou améliorées par les organisations	RCR 104	Nombre de solutions développées et adoptées ou améliorées	Comptabiliser les solutions développées par chaque projet et adoptées ou améliorées par les organisations incluses dans le partenariat pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit sa conclusion.

OS 4.6 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Comment calculer l'objectif à atteindre pendant ou à la fin du projet.*
Nombre de sites culturels et touristiques soutenus	RCO 77	Nombre de sites où des interventions ont été menées	Recensement des sites culturels et touristiques, italiens et suisses, faisant l'objet d'interventions soutenues par le projet.
Participation à des programmes de formation communs	RCO 85	Nombre de participants aux actions de formation conjointes	Recensement des participants aux actions de formation menées conjointement par le partenariat. Chaque participant ne peut être pris en compte qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'initiatives de formation auxquelles il participe.
Organisations coopérant au-delà des frontières	RCO 87	Nombre d'organisations participant au projet	Comptabiliser le nombre d'entités italiennes et suisses incluses dans le partenariat. La forme juridique de l'organisme bénéficiaire n'est pas pertinente, seule compte la qualité de partenaire. L'indicateur n'est pas soumis à une variation de progression : la valeur définie initialement le restera pendant toute la durée du projet, sauf en cas de retrait d'un partenaire.

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	*Code*	*Description*	*Méthode de calcul*
Visiteurs des sites culturels et touristiques soutenus	RCR 77	Nombre de visiteurs par an sur les sites soutenus	Nombre moyen de visiteurs par an et par site culturel ou touristique soutenu par le projet, mesuré pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement.
Achèvement des programmes de formation conjoints	RCR 81	Nombre de participants aux programmes de formation	Nombre de participants aux programmes de formation développés/mises en œuvre conjointement par le partenariat et qui ont terminé le programme de formation. Chaque participant ne peut être pris en compte qu'une seule fois, quel que soit le nombre d'initiatives de formation auxquelles il participe.

Organisations coopérant au-delà des frontières après l'achèvement du projet	RCR 84	Nombre d'organisations qui maintiennent leur coopération	Nombre d'organisations incluses dans le partenariat qui continuent à coopérer/collaborer a niveau transfrontalier même après la fin du projet.

ISO 1. BM Amélioration de l'efficacité de l'administration publique par la coopération en vue d'éliminer les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	Code	Description	Méthode de calcul
Signature d'accords administratifs ou juridiques conjoints	RCO 86	Nombre d'accords administratifs ou juridiques signés	L'indicateur mesure le nombre d'accords, de protocoles, etc. pour définir de manière partagée la gestion d'un a d'un sujet/objet/service/problème donné en établissant des procédures et des solutions durables dans le temps. L'accord entre les partenaires du projet ne peut pas être inclus dans le décompte.
Organisations coopérant au-delà des frontières	RCO 87	Nombre d'organisations participant au projet	Comptabiliser le nombre d'entités italiennes et suisses incluses dans le partenariat. La forme juridique de l'organisme bénéficiaire n'est pas pertinente, seule compte la qualité de partenaire. L'indicateur n'est pas soumis à une variation de progression : la valeur définie initialement le restera pendant toute la durée du projet, sauf en cas de retrait d'un partenaire.

Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	Code	Description	Méthode de calcul
Personnes couvertes par des accords administratifs ou juridiques conjoints signés	RCR 83	Nombre de personnes dans la population de la zone transfrontalière couverte par les accords	Quantification de la population de la zone transfrontalière concernée par les accords, protocoles, etc. mis en œuvre dans le cadre du projet. La population résidant dans la zone couverte par les entités signataires des accords, protocoles, etc. est prise en compte.
Organisations coopérant au-delà des frontières après l'achèvement du projet	RCR 84	Nombre d'organisations qui maintiennent leur coopération	Nombre d'organisations incluses dans le partenariat qui continuent à coopérer/collaborer a niveau transfrontalier même après la fin du projet.